



en contrat de prof et je pense à la prise d'acte de la rupture

Par **Stefan**, le **13/02/2009** à **19:08**

Bonjour,

J'aimerais connaître vos avis, je pense faire une prise d'acte de la rupture du contrat de travail aux torts de l'employeur et pour la raison qui suit... dites-moi ce que vous en pensez svp, je ne vois pas d'autres solutions aujourd'hui!

Je suis en contrat de professionnalisation depuis octobre 2008 (cdd de 24 mois).

Mon employeur me pousse à partir sans raisons valables depuis 2 mois:

-il enchaîne les entretiens informels

-il a d'abord voulu me faire signer une rupture à l'amiable que j'ai refusé et m'a alors menacé d'un licenciement pour incompétence

(ce qui ne tient pas puisque la période d'essai est passée, que j'ai fait des heures sup durant cette période à sa demande pour prouver ma motivation)

-et à ma surprise il change d'avis c'est une rupture conventionnelle qu'il me propose... il lance la procédure, entretien préalable au licenciement dans quelques jours...

-De mon côté je me suis renseigné auprès de l'inspection qui me dit que la rupture conventionnelle n'est pas autorisée en cdd et qu'il s'y prend très mal avec moi.

-J'ai donc pris contact avec un avocat qui m'a donc conseillé de faire un courrier recommandé à mon employeur sur le compte rendu des entretiens informels, de dire que je ne suis pas d'accord pour rompre mon contrat et de l'envoyer avant la date prévue de l'entretien préalable et de ne pas y aller!

Il m'a conseillé de faire ça dans le but de me protéger, de bien faire comprendre que c'est l'employeur qui veut mon départ et pas le contraire...

"en dehors de ça je voulais dire que ça fait 2 mois que je recherche une autre entreprise pour reprendre mon contrat, mais rien pour l'instant, et mon employeur ne veut pas attendre!"

A votre avis j'ai mes chances en faisant une prise d'acte de la rupture du contrat de travail aux torts de l'employeur ?

Voyez-vous d'autres solutions?

Merci d'avance pour vos conseils!